



ARRETE N° 2022 – 11 du 12 janvier 2022

**fixant la liste des représentants de la collectivité territoriale
et des représentants du personnel
à la Commission Administrative Paritaire
de la catégorie C
de la Région d'Île-de-France**

**LA PRESIDENTE DU CONSEIL REGIONAL
D'ILE-DE-FRANCE**

- VU le code général des collectivités territoriales ;
- VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- VU le décret n° 89-229 du 17 avril 1989 modifié relatif aux commissions administratives paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;
- VU le décret n° 95-1018 du 14 septembre 1995 modifié fixant la répartition des fonctionnaires territoriaux en groupes hiérarchiques en application de l'article 90 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- VU la délibération CR 2018-017 du 31 mai 2018 « Instances paritaires et élections professionnelles» ;
- VU le procès-verbal récapitulatif des opérations électorales pour l'élection des représentants du personnel à la commission administrative paritaire de la catégorie C de la Région Ile de France (scrutin du 29 novembre 2018 au 6 décembre 2018) et la proclamation des résultats de l'élection du 6 décembre 2018 ;
- VU l'arrêté n° 2018-114 du 15 mai 2018 fixant la liste des représentants de la collectivité territoriale et des représentants du personnel à la Commission Administrative Paritaire de la catégorie C ;
- VU l'arrêté n° 2019-10 du 15 janvier 2019 fixant la liste des représentants de la collectivité territoriale et des représentants du personnel à la Commission Administrative Paritaire de la catégorie C ;
- VU l'arrêté n° 2019-72 du 15 mars 2019 fixant la liste des représentants de la collectivité territoriale et des représentants du personnel à la Commission Administrative Paritaire de la catégorie C ;
- VU l'arrêté n° 2019-192 du 14 juin 2019 fixant la liste des représentants de la collectivité territoriale et des représentants du personnel à la Commission Administrative Paritaire de la catégorie C ;

- VU l'arrêté n° 2019-261 du 24 septembre 2019 fixant la liste des représentants de la collectivité territoriale et des représentants du personnel à la Commission Administrative Paritaire de la catégorie C ;
- VU l'arrêté n° 2021 – 241 du 12 octobre 2021 fixant la liste des représentants de la collectivité territoriale et des représentants du personnel à la Commission Administrative Paritaire de la catégorie C ;
- VU le résultat des élections des conseillers régionaux d'Île-de-France du 27 juin 2021 ;
- SUR la proposition du Directeur général des services.

ARRETE

Article 1^{er} : La liste des représentants de la collectivité territoriale à la commission administrative paritaire de la catégorie C de la Région d'Île-de-France est fixée comme suit :

Présidente	Mme Valérie PECRESSE, Présidente du Conseil Régionale Ile-de-France
Membres titulaires	Mme Sylvie CARILLON, conseillère régionale Mme Carine MARTINI-PEMEZEC, conseillère régionale Mme Nicole LANASPRE, conseillère régionale Mme Sylvie MARIAUD, conseillère régionale M. Vincent BEDU, conseiller régional M. Geoffrey CARVALHINHO, conseiller régional M. James CHERON, conseiller régional
Membres suppléants	Mme Marie-Carole CIUNTU, vice-présidente en charge de l'administration générale, dialogue social et transformation digitale Mme Mama SY, conseillère régionale M. Denis GABRIEL, conseiller régional Mme France-Lise VALIER, conseillère régionale Mme Murielle MARTIN, conseillère régionale Mme Florence de PAMPELONNE, conseillère régionale Mme Laure-Agnès MOLLARD-CADIX, conseillère régionale Mme Marianne DURANTON, conseillère régionale



Article 2 : Sont nommés en qualité de représentants du personnel à la commission administrative paritaire de la catégorie C de la Région d'Île-de-France :

- **Groupe hiérarchique 2 :**

Membres titulaires	M. Eddy TENDAVARAYEN (FO) Mme Chantal RILLE (FO) Mme Claire DELAVIGNE (CFDT INTERCO-SPP) M. Thierry PROCIDA (CGT - SPERCRIF) Mme Léa EL OURAOUI (SYNPER) M. Sylvain VERDIER (FSU)
Membres suppléants	Mme Lydiane LAPORTE (FO) M. Epiphane FIESQUE (FO) Mme Katia ZENARRE (CFDT INTERCO-SPP) Mme Fabienne PAIRE (CGT - SPERCRIF) Mme Illienne MICHAUD (SYNPER) M. Xavier PAUPARD (FSU)

- **Groupe hiérarchique 1 :**

Membres titulaires	M. Gino BESNARD (CGT – SPERCRIF) Mme Dominique JARRY (MEMBRE INDEPENDANT)
Membres suppléants	Mme Samia AMRANI (CGT – SPERCRIF) M. Jayakrishnan BALA (SYNPER)

Article 3 : La commission administrative paritaire de la catégorie C est présidée par Mme Valérie PECRESSE, présidente du Conseil Régional d'Île-de-France. En son absence, la présidence est assurée par Madame CIUNTU, vice-présidente en charge de l'administration générale, dialogue social et transformation digitale et en l'absence de Mme CIUNTU la présidence est assurée par Geoffrey CARVALHINHO, conseiller régional.

Article 4 : L'arrêté n° 2021-241 du 12 octobre 2021 fixant la liste des représentants de la collectivité territoriale et des représentants du personnel à la commission administrative paritaire de la catégorie C de la Région d'Île-de-France est abrogé et remplacé par le présent arrêté.

Article 5 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Région d'Île-de-France.

Valérie PECRESSE